

Commune de

Saint-Castin



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document graphique

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération de Conseil Communautaire en date du.....approuvant le PLU.



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS45609 - 54008 PAUL CÉDEX
Tél : 05.59.90.84.59.47 - Télécopie : 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apgl64.fr

Indications réglementaires

Limites de zones du PLU :

- U : zone urbaine
- AU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nhe : zone naturelle dédiée aux équipements sportifs
- Ni : zone naturelle pouvant être affectée par un risque d'inondation par débordements de cours d'eau
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre du L 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS		
NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE
1	Amenagement du carrefour de la RD 206 avec le chemin du presbytère	Commune
2	Élargissement à 10 m du chemin Drouca et aménagement du carrefour avec la RD 706	Commune
3	Élargissement à 10 m d'emprise du chemin Desrois	Commune
4	Élargissement à 12 m d'emprise du chemin du Betat et aménagement du carrefour avec la RD 206	Commune
5	Élargissement à 10 m d'emprise du chemin de Mortaine puis du chemin de Seguet	Commune
6	Élargissement à 10 m d'emprise du chemin Carrot et aménagement du carrefour avec la RD 206	Commune
7	Élargissement à 10 m d'emprise du chemin Cami de Bach	Commune
8	Élargissement à 10 m d'emprise du chemin Lacroix	Commune
9	Création d'un parking à l'arrière de la mairie et d'une voie avec cheminement piéton	Commune
10	Création d'une voie de desserrement de 6 m	Commune
11	Création d'un espace public sur des vestiges médiévaux	Commune
12	Élargissement à 14 m d'emprise de la RD 222 jusqu'à la RD 206	Commune
13	Élargissement à 12 m d'emprise de la RD 222 (de la RD 206 au chemin Seguet)	Département
14	Élargissement à 13 m d'emprise de la RD 206	Département
15	Élargissement à 12 m d'emprise de la RD 706	Département

Indications à titre d'information

- Périmètre de réciprocité lié à un bâtiment d'élevage
- Réseau hydrographique
- Classement sonore des infrastructures terrestres : voie classée catégorie 3

